

Règlement complet du Jeu « Samsung Galaxy Z Flip3 »

La Réunion, mis à jour le 5 Octobre 2021

Article 1 : Organisateur du Jeu

Orange, société anonyme au capital de 10 640 226 396 euros, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le numéro 380 129 866, dont le siège social est situé 111, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux domiciliée pour le Jeu à la Direction commerciale Orange Réunion Mayotte 35 bd du Chaudron 97490 Ste Clotilde organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Samsung Galaxy Z Flip3 » accessible à La Réunion.

Article 2 : Durée du Jeu

Le Jeu débutera le Vendredi 03 Septembre 2021 à 9h00 et prendra fin le Samedi 23 Octobre 2021 à 18h00.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après le « Règlement »), des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes en vigueur en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation en cause.

La participation au Jeu est réservée à toute personne physique réunissant à la date de début du Jeu les conditions cumulatives suivantes (ci-après le « Participant ») :

- **concernant l'âge du Participant :**
 - o être majeur, ou**
 - o être âgé de 14 ans minimum et avoir préalablement recueilli l'autorisation d'y participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale vis-à-vis de lui et que ledit (ou lesdits) titulaire(s) de l'autorité parentale ait (aient) de ce fait accepté(s) d'être garant(s) du respect par ce Participant du Règlement. En conséquence, toute participation d'une personne physique mineure au Jeu fera présumer que ce Participant a bien obtenu l'autorisation susvisée. ;**

- **résider à La Réunion ;**

Sont exclues de toute participation au Jeu les personnes ayant participé, directement ou indirectement et à quel titre que ce soit, à l'élaboration du Jeu, notamment les personnes travaillant pour la Société Organisatrice, de même que les membres de leur famille (même nom et même adresse postale).

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du Règlement. En conséquence, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque Participant. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation de sa participation.

Article 4 - Modalités de participation

La participation au Jeu s'opère uniquement dans les boutiques Orange visées à l'article 6 et sur la période visée à l'article 2 à l'exception des jours ci-après :

- les vendredis 10, 17 et 24 septembre, le vendredi 1^{er} octobre,
- les samedis 11, 18 et 25 septembre, le samedi 2 octobre,
- les lundis 13, 20 et 27 septembre, le lundi 4 octobre,
- les mercredis 15, 22 et 29 septembre, mercredi 6 octobre

Pour participer au Jeu, le joueur doit faire compléter par un animateur Orange sur un mobile de démonstration un formulaire digital d'inscription précisant son nom, son prénom, sa date de naissance, son adresse postale, son code postal et son courriel.

Puis l'animateur clique sur l'écran du bulletin de participation. Le joueur sera directement informé du point de savoir s'il a gagné ou perdu par une animation s'affichant sur l'écran du mobile.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

Article 5 - Dotations et valeur des dotations

Les dotations sont :

- Quatre « Samsung Galaxy Z Flip3 », d'une valeur unitaire de 1059€ TTC (mille cinquante-neuf euros)
- Trois « Samsung Galaxy Watch4 44mm », d'une valeur unitaire de 319,99€ TTC (trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes)
- Quatre « Samsung Galaxy Buds2 », d'une valeur unitaire de 149,99€ TTC (cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes)

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

La désignation du Gagnant se fera instantanément en boutique selon les modalités de participation mentionnées à l'article 4 à l'exception :

- **des vendredis 10, 17 et 24 septembre et du vendredi 1^{er} octobre,**
- **des samedis 11, 18 et 25 septembre et du samedi 2 octobre,**
- **des lundis 13, 20 et 27 septembre et du lundi 4 octobre,**
- **des mercredis 15, 22 et 29 septembre et du mercredi 6 octobre,**

Après qu'il ait rempli le formulaire d'inscription, le participant sera informé de sa victoire par activation d'une animation virtuelle sur le mobile de démonstration tenu par l'animateur.

Les lots seront à récupérer immédiatement dans la boutique, en main propre avec une pièce d'identité valide. Les boutiques participantes sont les suivantes :

Boutique Orange - Saint-Benoît, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Boutique Orange - Sainte-Suzanne, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Boutique Orange - Sainte-Marie, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Boutique Orange – Sainte-Clotilde, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Boutique Orange – Saint-Denis, rue Jean Châtel, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) et lundis (sauf les lundis 13, 20 et 27 septembre et le lundi 4 Octobre)

Boutique Orange – Sacré Cœur, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Boutique Orange - Saint-Paul, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Boutique Orange – Saint Leu Portail, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Boutique Orange Bons Enfants - Saint-Pierre, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et lundis (sauf les lundis 13, 20 et 27 septembre et le lundi 4 Octobre)

Boutique Orange - Le Tampon, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Boutique Orange - Saint-Joseph, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24

septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)

Le jour de la participation, le gagnant se voit notifié instantanément de son gain sur le mobile de l'animateur. Tout Gagnant du « Jeu » devra confirmer son intention de bénéficier du prix. A défaut de réponse, le Gagnant perdra définitivement sa récompense et ne pourra prétendre à aucun dédommagement. Le prix reviendra alors à la Société Organisatrice qui en disposera comme elle l'entend.

La dotation ne pourra faire l'objet d'une contestation de quelle que sorte que ce soit de la part de chaque Gagnant. Chaque lot attribué est strictement personnel, de telle sorte qu'il ne peut être ni cédé ni vendu à un tiers quel qu'il soit ; il ne pourra faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'aucun remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. La Société Organisatrice pourra décider de remplacer la dotation par des gains similaires de même valeur.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions prises à cet égard par la Société Organisatrice qui statuera de façon souveraine.

Tout gagnant n'acceptant pas le lot tel que décrit dans le règlement sera considéré comme refusant le lot. Sa dotation sera alors annulée sans possibilité pour ce gagnant d'obtenir un autre lot, ni de contester cette annulation.

Chaque mineur devra obligatoirement être accompagné de son représentant légal pour récupérer son lot. Sans accompagnement parental, la remise du lot sera automatiquement refusée.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion du jeu « Samsung Galaxy Z Flip3 » d'une part et de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné d'autre part.

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration une fois que le gagnant ou la gagnante aura récupéré son lot.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous sa propre et unique identité. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant et/ou empêcher la jouissance de chaque lot attribué et/ou du fait de son utilisation impropre par le Gagnant et qu'elle ne fournira aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation dudit lot.

Article 7 - Publicité et promotion des Gagnants

Du seul fait de l'acceptation de son lot et sauf opposition expresse de sa part, chaque Gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser sur tout support notamment électronique, son prénom, son nom, ainsi que, le cas échéant, l'indication de sa ville de résidence, dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles relatives au Jeu, à La Réunion, à Mayotte, à compter de l'annonce de son gain et jusqu'à l'expiration d'un délai de six (6) mois à compter de cette date et sans que cela lui confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Dans le cas où le Gagnant ne le souhaite pas, il devra le stipuler par courrier à l'adresse suivante :

ORANGE

Direction Orange Réunion Mayotte

Direction de la Communication – Jeu « Samsung Galaxy Z Flip3 »

BP 97431 – 35 Bd du Chaudron-

97743 Saint Denis Message cedex 9.

Article 8 - Le Règlement du jeu

Acceptation du règlement

La participation au Jeu par le Participant implique son acceptation pleine et entière du présent règlement, de ses avenants éventuels, des résultats instantanés à la suite de la participation ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de celui-ci et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. D'une manière générale, la société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du Gagnant concernant le lot.

Le lot doit être accepté tel que décrit dans le règlement, il ne sera ni repris, ni échangé contre sa valeur en espèces. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres lots de même valeur et de caractéristiques proches en cas de force majeure, sans que cela ouvre droit à un éventuel remboursement, dédommagement ou avoir.

Par avance, le gagnant autorise toute vérification concernant son identité, son domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse erronées entraînent automatiquement l'élimination de la participation

Convention de Preuve

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un Participant. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Ainsi, sauf en cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Consultation du règlement

Le Règlement peut être consulté et téléchargé sur le site www.orange.re pendant la durée du Jeu.

Une copie du Règlement sera également adressée par courrier postal à toute personne en faisant la demande écrite sur papier libre comportant, indiquées de manière lisible, ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), avant l'expiration d'un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) à l'Adresse du Jeu :

ORANGE

Direction Orange Réunion Mayotte

Direction de la Communication – Jeu « Samsung Galaxy Z Flip3 »

BP 97431 – 35 Bd du Chaudron-

97743 Saint Denis Message cedex 9.

Dans tous les cas, toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci-dessus ou envoyée après l'expiration du délai susvisé (cachet de la Poste faisant foi) sera considérée comme nulle.

En cas de prolongation ou de report éventuel(le) du Jeu, la date limite d'envoi des demandes d'obtention du Règlement sera reportée d'autant.

Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. En ce cas, l'avenant est disponible dans les mêmes conditions que le règlement. Aucun dédommagement ne pourrait être demandé dans ce cadre.

Dans ces hypothèses, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants par tout moyen de son choix.

Tout participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 9 - Données à caractère personnel

Orange met en œuvre des traitements de données personnelles dans le cadre de votre participation au Jeu.

Les destinataires des données personnelles recueillies sont les équipes d'Orange et/ou ses prestataires en charge de l'organisation du jeu.

Les données traitées dans le cadre de votre participation seront conservées par Orange jusqu'au 23/01/2022. Les données collectées sont susceptibles d'être traitées hors de l'Union Européenne.

Dans ce cas, Orange prend les dispositions nécessaires auprès de ses sous-traitants pour garantir un niveau de protection de vos données adéquat et conforme à la réglementation applicable.

Orange ne traite une donnée ou une catégorie de données que si elles sont strictement nécessaires à la finalité poursuivie.

Orange traite les catégories de données suivantes :

Données d'identification : Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, code postal, courriel.

Données de connexion, d'usage des services et d'interaction : Instant de connexion au Jeu, boutique de participation.

Produits et services détenus ou utilisés : Participation au jeu.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez demander la portabilité de ces dernières. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès.

Pour vous désinscrire du jeu ou exercer vos droits, cochez la case « je souhaite me désinscrire du jeu « Samsung Galaxy Z Flip3 » supprimer mes données personnelles, ou écrivez à Orange - 35, Bd du Chaudron - Zone Industrielle du Chaudron – 97490 Sainte Clotilde (indiquez vos nom, prénom, adresse, et joindre un justificatif d'identité). Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données personnelles d'Orange en écrivant à cette même adresse.

Une réponse vous sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande.

Si vos échanges avec Orange n'ont pas été satisfaisants, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel en France.

Tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition dénommée " Bloctel " afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. Le consommateur peut s'inscrire sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Toutes les marques ou noms de produits cités au présent règlement ainsi que sur tout autre support du Jeu demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant. De même, le Participant s'engage à respecter les règles en vigueur en matière de propriété intellectuelle, et ainsi à ne pas reproduire, représenter, diffuser, modifier à quelque titre que ce soit, de contenus (signes, écrits, images, ou messages de toute nature) pour lesquels il n'aurait pas obtenu d'autorisation expresse des ayant droits lors de sa participation.

Article 11 - Réclamations

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 2 (deux) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Les demandes devront être formulées par écrit à la Société Organisatrice à l'Adresse du Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique.

Article 12 - Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Annexe : liste des boutiques participantes

Boutique Orange - Saint-Benoît, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) ;

Boutique Orange - Sainte-Suzanne, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) ;

Boutique Orange – Sainte-Marie, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) ;

Boutique Orange – Sainte-Clotilde, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) ;

Boutique Orange – Saint-Denis, rue Jean Châtel, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) et lundis (sauf les lundis 13, 20 et 27 septembre et le lundi 4 Octobre) ;

Boutique Orange – Sacré Cœur, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) ;

Boutique Orange - Saint-Paul, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) ;

Boutique Orange – Saint Leu Portail, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) ;

Boutique Orange Bons Enfants - Saint-Pierre, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et lundis (sauf les lundis 13, 20 et 27 septembre et le lundi 4 Octobre) ;

Boutique Orange - Le Tampon, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre) ;

Boutique Orange - Saint-Joseph, les mercredis (sauf les mercredis 15, 22 et 29 septembre et le mercredi 6 Octobre), vendredis (sauf les vendredis 10, 17 et 24 septembre et le vendredi 1^{er} Octobre) et samedis (sauf les samedis 11, 18 et 25 septembre et le samedi 2 Octobre)